

Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 13 février 2023 de M^{mes} et MM. Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Oana Cotoi, Luc Zimmermann, Alain Miserez et Alain de Kalbermatten: «Continuons l'aménagement de la place De-Chateaubriand».

28 juin 2023

A. Rapport de majorité de M. Valentin Dujoux.

Cette motion a été envoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 7 mars 2023. Elle a été traitée lors de deux séances, sous la présidence de M. Denis Ruysschaert, le 4 avril 2023, et sous la présidence de M. Christian Steiner le 13 juin 2023. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Le quartier des Pâquis est un des quartiers de la Ville les plus denses et les plus riches de par sa multidiversité socio-culturelle.

Les habitant-e-s du quartier se mobilisent depuis des années afin d'améliorer l'intégration des habitants et faciliter les relations citoyennes et intergénérationnelles.

Les citoyens recherchent aussi des espaces verts ou des espaces de rencontre qui manquent cruellement au quartier des Pâquis.

Pendant le Covid-19, la Ville a décidé de piétonniser la place De-Chateaubriand et de l'aménager de manière provisoire afin que les habitants du quartier puissent en profiter de manière optimale.

Cette place a tout de suite conquis la population de ce quartier, notamment les jeunes, qui s'y retrouvent pour jouer au football sur le terrain créé pour eux.

Par la suite, des aménagements ont été ajoutés par la population afin de rendre ce lieu encore plus convivial.

A ce jour, l'espace rencontre un grand succès auprès des habitants, qui s'y retrouvent pour discuter, échanger ou tout simplement nouer des liens entre eux.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'aménager, sur la place De-Chateaubriand, des espaces conviviaux, en ajoutant des bancs et/ou des tables et des bacs à fleurs.

Séance du 4 avril 2023

Audition de M^{me} Fabienne Beaud, motionnaire

En introduction, M^{me} Beaud prend la parole et rappelle que la pétition de la Croix-Verte a été acceptée le 16 septembre 2021. Elle mentionne ensuite avoir demandé à M^{me} Perler, magistrate en charge du département de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, ce qu'il en était afin de faire un point de situation. Elle remarque que cette pétition visait la végétalisation de la rue du Môle notamment. Elle observe aussi que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) a traité de nombreuses motions portant sur les Pâquis, un quartier vaste et modestement végétalisé. M^{me} Beaud remarque enfin que la place De-Chateaubriand n'a pas de tables ni de bancs, et mentionne que la motion présentée vise à rendre plus convivial cet espace, justement en y disposant des tables.

Questions des commissaires

Un commissaire reformule, afin de s'assurer d'avoir bien compris, et demande si la motionnaire souhaite bien faire un espace de délasserment.

M^{me} Beaud acquiesce. Elle mentionne aussi qu'il serait judicieux de profiter de la réponse qui sera apportée à la pétition sur la Croix-Verte (P-436) pour évoquer cette question.

Un commissaire demande si l'ombrage actuel y est suffisant.

M^{me} Beaud répond qu'il y a des arbres et une toile d'ombrage sur le bac à sable actuel.

Le président déclare être sceptique sur l'ombre qui existe sur cette place très minérale.

M^{me} Beaud complète sa réponse et ajoute qu'il y a des arbres et des bacs.

Le président demande s'il ne faudrait pas aller plus loin en dégrappant cette place.

M^{me} Beaud pense effectivement que ce serait une bonne chose. Elle remarque aussi que c'est une question de coûts. Elle signale enfin que les installations sportives ne sont pas établies sur du béton.

Discussion et vote

Un commissaire propose l'audition de M^{me} Perler, magistrate en charge de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité.

Une commissaire poursuit et se demande s'il est nécessaire d'entendre M^{me} Kitsos, magistrate en charge de la cohésion sociale et de la solidarité. Cette proposition n'est pas soumise au vote. L'audition de M^{me} Perler est acceptée à l'unanimité des membres de la commission.

Séance du 13 juin 2023

Audition de M^{me} Frédérique Perler, magistrate en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement urbain, du génie civil et de la mobilité

Pour commencer, M^{me} Perler évoque le débat qui s'est déroulé en séance plénière et elle se réjouit de l'appropriation de ce lieu par la population. Elle ajoute que les demandes de la motion sont réalistes et pense qu'il faut consulter les associations de quartier à propos des nuisances potentielles. La magistrate signale par ailleurs que la végétation en bac nécessite beaucoup d'entretien de la part du Service des espaces verts.

En complément, M. Betty pense qu'une vision pour les Pâquis au sens large semble judicieuse. Il rappelle que le square Royaume est devenu un espace pour lequel un programme est en cours de rédaction. Il ajoute que des études détaillées portent sur la rue Chaponnière et la rue de Fribourg qui ont accueilli des potelets lors du Covid. Il remarque aussi que ces deux rues ont été identifiées pour y créer de la végétalisation avec un aménagement de façade à façade. Quant à la Croix-Verte des Pâquis qui se décompose en trois secteurs, M. Betty observe qu'un programme est en cours de rédaction. Il précise que le périmètre est très large et doute qu'un concours sur une telle zone soit pertinent. Il se demande si un concours d'idées ne serait pas préférable pour dégager des pistes de réflexion. Il rappelle encore qu'il y aura un lien à développer entre les accès à l'eau et les quartiers. En conclusion, M. Betty déclare qu'une demande de crédit sera déposée en 2024 pour l'ensemble du périmètre de la Croix-Verte.

Questions des commissaires

Un commissaire se demande si les aménagements actuels seront complètement remplacés ou s'ils seront complétés.

M. Betty déclare que les deux options sont envisageables. Il ajoute que le mobilier urbain, s'il doit être remplacé, sera utilisé ailleurs dans l'espace public une fois les aménagements définitifs réalisés.

Le même commissaire poursuit en indiquant qu’il pensait que les bacs à fleurs ne se déplaçaient pas.

M. Betty répond par la négative. Ces derniers peuvent être installés dans différents quartiers selon les besoins identifiés.

Un commissaire demande le type de la structure souterraine sous la place De-Chateaubriand.

M. Betty répond qu’il n’y a rien.

Le même commissaire poursuit et demande si les enfants qui sont dans l’école voisine fréquentent cette place.

M. Betty répond que de l’espace a été rendu aux piétons mais il mentionne que cet espace n’a pas été amélioré alors qu’il y a des jeux à proximité.

Un commissaire demande s’il y a une réflexion sur le réchauffement quant à la végétalisation.

M. Betty répond qu’il est question de prévoir des bacs dans un premier temps, puis des plantations en pleine terre. Il remarque que la réflexion n’a pas encore porté sur les revêtements de cette place.

Un commissaire demande si le projet a été discuté avec la Direction des écoles, notamment en présence de l’école De-Chateaubriand.

M. Betty répond qu’il va l’être.

Une commissaire déclare avoir été surprise de ne pas voir de stratégie sur la réduction des îlots de chaleur dans ce quartier.

M. Betty répond que la stratégie globale est le découpage qu’il a évoqué précédemment. Il mentionne qu’il faut présenter un crédit d’étude en 2024 pour permettre de lancer des études en 2025. Il ajoute qu’un crédit de travaux est donc envisageable en 2027 et remarque que des équipements temporaires font donc sens. Il rappelle que la Croix-Verte est un projet provenant d’associations qui se superpose aux mesures prises par la Ville à l’égard de la végétalisation et qui doit prendre en compte des projets comme le chauffage à distance. Il déclare que ce sont donc plusieurs stratégies qui se superposent.

La magistrate poursuit et rappelle que la stratégie de végétalisation s’inscrit également dans le plan directeur communal.

Un commissaire demande comment se gère le mobilier temporaire.

M. Betty répond qu’il faut rester dans la gamme de mobilier utilisé en ville, et observe qu’il est entretenu par un service de la Ville.

Le même commissaire demande ce qu'il en est des bacs à fleurs.

M. Betty répond que c'est le Service des espaces verts qui se charge de ces entretiens.

Le commissaire poursuit et remarque qu'il serait possible de dégrapper le bitume dans cet espace qui est très chaud en été. Il mentionne que ce pourrait être la première mesure à prendre.

M. Betty répond que c'est une option.

M^{me} Perler ajoute qu'en attendant que le projet soit étudié et que cette option soit éventuellement retenue, il est possible de prévoir des mesures temporaires.

Le commissaire remarque que cela pourrait faire l'objet d'un projet collectif.

Les questions étant terminées, les auditionnés sont remerciés.

Prises de position et votes

Un commissaire socialiste pense qu'il est possible de voter cet objet puisque le débat a été largement épuisé.

Un commissaire Vert déclare que son groupe est en faveur du vote immédiat. Il complète son intervention en indiquant que son groupe a une proposition d'amendement, soit d'ajouter à la fin de l'invite: «... en complément, des efforts sur le dégrappage des sols et la végétalisation en pleine terre sont attendus afin d'aller plus loin dans la démarche».

Un commissaire du Centre mentionne que le département irait dans le sens de la motion de manière provisoire, entre autres puisque cette proposition est compatible avec le projet de Croix-Verte. Il ne sait pas s'il faut ajouter une telle proposition qui anticiperait sur le projet déposé dans la motion originale.

Le commissaire Vert répond qu'il faudra aller plus loin à long terme, ce d'autant plus que la Croix-Verte s'inscrit dans un temps long. Pour rappel, lors des auditions, il a été esquissé qu'un crédit de travaux arriverait potentiellement en 2027.

Un second commissaire Vert déclare que placer des pots de fleurs est intéressant, mais il mentionne qu'il serait peut-être plus efficace de dégrapper. Cette action est une mesure qui s'inscrit pour sa part dans le projet des demandes de la Croix-Verte.

Le commissaire du Centre répond que le département ne sait pas ce qu'il veut faire exactement dans le cadre de ce projet de Croix-Verte.

Le commissaire Vert rappelle également que c'est une motion qui invite le Conseil administratif à agir. Avec cet amendement, la demande s'inscrit dans une perspective plus longue.

Une troisième commissaire Verte mentionne que si le projet de Croix-Verte ne se fait pas, ces espaces dégrappés seraient tout de même existants grâce à cet amendement.

Le président se demande combien de motions il faudra déposer pour accélérer la réalisation de ce projet de Croix-Verte.

En conclusion, le commissaire ayant déposé cet amendement déclare que cet ajout vise, en somme, à se donner les moyens nécessaires pour, à terme, dégrapper cette place De-Chateaubriand.

La commissaire d'Ensemble à gauche estime que la proposition d'amendement des Vert-e-s donne plus de poids à cette motion.

L'amendement des Vert-e-s, «... en complément, des efforts sur le dégrappage des sols et la végétalisation en pleine terre sont attendus afin d'aller plus loin dans la démarche», est accepté par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 5 non (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (LC).

Avant de passer au vote final, un commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe ne votera pas cette motion ainsi amendée.

Le président passe au vote de la motion M-1758 amendée. Elle est acceptée par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 5 non (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (LC).

Le PLR (M^{me} Richard) annonce un rapport de minorité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'aménager, sur la place De-Chateaubriand, des espaces conviviaux, en ajoutant des bancs et/ou des tables et des bacs à fleurs; en complément, des efforts sur le dégrappage des sols et la végétalisation en pleine terre sont attendus afin d'aller plus loin dans la démarche.

15 août 2023

B. Rapport de minorité de M^{me} Patricia Richard.

Le Parti libéral-radical a refusé cette motion car, même si elle partait d'un bon sentiment, l'amendement qui demande de dégrapper la place nous cause une violente allergie.

Il serait temps d'arrêter de vouloir la campagne en ville et de continuer à faire venir un maximum de personnes à Genève.

Les rues et places doivent à tout prix rester praticables, rien que pour les ambulances, les pompiers, la police, les taxis, etc.

On ne peut pas demander aux personnes à mobilité réduite par exemple de ne plus fréquenter un quartier par dogmatisme.

Stop à la dictature idéologique!